

Enquête innovation 2008 - 2010

Innovation "péï" : des handicaps partiellement surmontés

Entre 2008 et 2010, la moitié des entreprises réunionnaises de 10 à 250 salariés ont innové. C'est la même proportion qu'en France métropolitaine. Pourtant, La Réunion est confrontée à de nombreux handicaps : un marché local isolé, des entreprises plus petites et une économie tournée vers des secteurs a priori peu innovants. Cependant, une dynamique locale d'innovation dans l'industrie compense ces obstacles. Les entreprises de 20 à 49 salariés sont moteur de l'innovation, avec 64 % d'entreprises innovantes (54 % en France métropolitaine). Les entreprises réunionnaises innovent surtout en mettant en œuvre de nouvelles stratégies d'organisation.

A contrario, l'innovation technologique est plus faible à La Réunion. Le retard est plus important dans les services que dans l'industrie. La Réunion pâtit notamment d'un manque d'emplois de cadres et de conception-recherche. De même, bien qu'existants, les réseaux d'innovation sont encore en cours de développement.

Identifiée comme un moteur de croissance, l'innovation dans les entreprises s'avère particulièrement stratégique en période de crise. C'est pourquoi, elle est aujourd'hui au cœur des politiques publiques économiques. Dans un cadre de concurrence accrue, les entreprises doivent conquérir de nouveaux marchés et étoffer leurs activités et leurs

savoir-faire. En innovant, elles réalisent des gains de productivité, elles créent également de l'emploi et de la valeur ajoutée et contribuent ainsi à la croissance de l'économie.

L'émergence du système d'innovation est récente à La Réunion. En 2010, l'État, la Région et le Département ont adopté une Stratégie régionale d'innovation (SRI) (encadré 6).

[encadré 1

Qu'est-ce que l'innovation ?

L'innovation au **sens large** regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique. Elle peut être nouvelle pour l'entreprise mais pas forcément pour le marché.

L'innovation **technologique** comprend l'innovation en produits ou en procédés de production :

- ✓ en **produit**, elle correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré (*exemples : textile respirant, caméras sur un téléphone, service accessible par internet, nouvelle forme de garantie, etc.*).
- ✓ en **procédé**, elle consiste à introduire dans l'entreprise un procédé de production, une méthode concernant la fourniture de services ou la livraison de produits, une activité de support, nouveaux ou significativement modifiés (*exemples : automatisation d'équipements, développement assisté par ordinateur, introduction de codes barres pour le suivi des produits, etc.*).

L'innovation **non technologique** peut être en marketing ou en organisation :

- ✓ en **marketing**, elle concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de ventes (*exemples : nouvel emballage, marketing par les réseaux sociaux, stratégie de tarification, etc.*).
- ✓ en **organisation**, elle regroupe les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe, etc.). (*exemples : norme de qualité, système de télétravail, nouveau système de formation, recours à des alliances, etc.*).

53 % d'entreprises innovantes, comme en France métropolitaine

Entre 2008 et 2010, 53 % des entreprises réunionnaises ont innové, parmi les entreprises de 10 à 250 salariés des secteurs de l'industrie, des services technologiques, intellectuels ou administratifs. L'innovation s'entend comme la mise en œuvre d'une idée nouvelle sur un marché ou au sein de l'entreprise. Elle se décline en innovation technologique, qui porte sur les produits et les procédés, ou non technologique, qui concerne le marketing ou l'organisation de l'entreprise. L'innovation au sens large regroupe l'ensemble de ces quatre types d'innovations (encadré 1).

La Réunion atteint un niveau d'innovation comparable à celui de France métropolitaine, malgré des handicaps structurels qui influent fortement sur la capacité à innover.

À La Réunion comme en France, la dimension du marché est le premier obstacle à l'innovation. Plus l'entreprise intervient sur un marché ouvert, plus elle innove. À La Réunion, 48 % des entreprises qui opèrent exclusivement sur le marché local innovent contre 75 % des entreprises qui possèdent un marché extérieur. Or, 80 % des entreprises réunionnaises ont un marché exclusivement régional, contre 30 % en France métropolitaine. Pour les entreprises qui opèrent exclusivement sur le marché local, c'est l'investissement qui conditionne le plus l'innovation : 58 % des entreprises qui investissent le plus innovent, contre 40 % de celles qui ont les plus faibles investissements (graphique 1).

La dynamique d'innovation dans l'industrie compense les handicaps

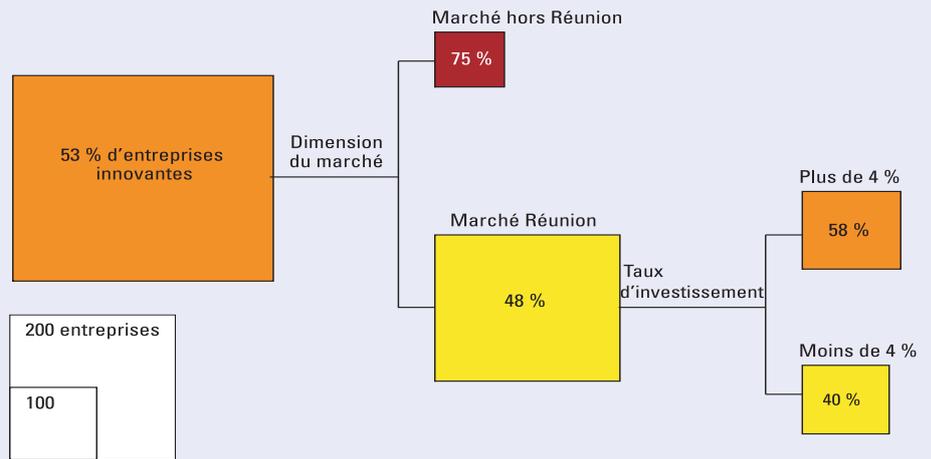
Les secteurs d'activité et la taille des entreprises à La Réunion ne sont pas favorables à l'innovation.

Ainsi, les activités économiques des entreprises réunionnaises sont davantage

[graphique 1

La dimension du marché et le taux d'investissement sont les principaux déterminants de l'innovation au sens large

Déterminants de l'innovation à La Réunion (en % d'entreprises innovantes)



Note de lecture : 53 % des petites ou moyennes entreprises (PME) réunionnaises innovent. Le premier déterminant est la dimension du marché sur lequel intervient l'entreprise : 48 % des PME dont le marché est exclusivement réunionnais innovent contre 75 % de celles dont au moins une partie du marché est en dehors de La Réunion.

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Source : Insee, enquête innovation CIS 2010.

orientées vers des secteurs habituellement peu innovants. Par exemple, les services administratifs et de soutien (sécurité, services aux bâtiments et paysages, location, etc.), sont peu innovants (41 %) et plus nombreux. A contrario, les services technologiques (édition, production de vidéo, télécommunications, etc.), qui sont les plus innovants (69 %), sont rares dans le tissu économique local.

Les plus petites entreprises étudiées, celles qui ont entre 10 et 19 salariés, sont plus répandues à La Réunion (57 % des entreprises enquêtées) qu'en France métropolitaine (51 %). Or, ces petites entreprises sont moins innovantes que les grandes, car elles n'ont pas de structure d'appui, souvent peu de personnel qualifié et peu de moyens financiers pour innover. À La Réunion, seulement 45 % des entreprises de 10 à 19 salariés innovent contre 62 % des plus de 50 salariés. Cette structure par taille et secteur, qui diffère par rapport à la France

métropolitaine, fait perdre quatre points au taux d'innovation réunionnais.

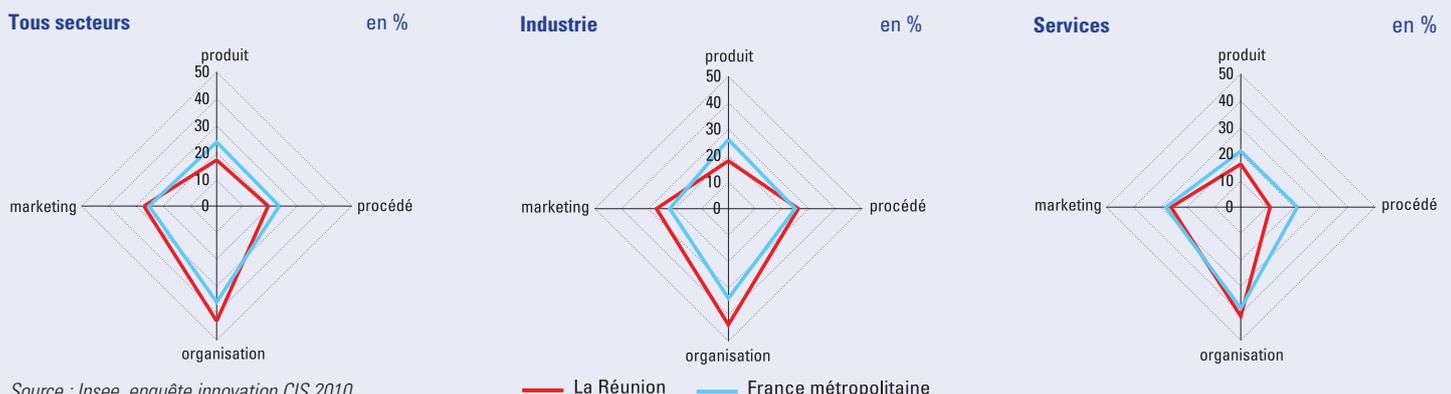
Mais une vraie dynamique locale, portée par l'industrie, existe et stimule l'innovation (graphique 2). Elle améliore le taux d'innovation de quatre points et compense le déficit structurel. Plusieurs secteurs industriels sont plus innovants qu'au niveau national : l'industrie du plastique (70 % contre 57 %), l'industrie métallique (53 % contre 48 %) et l'agro-alimentaire (51 % contre 48 %) (tableau 1). Les entreprises de traitement de l'eau et des déchets sont également particulièrement innovantes (encadré 2).

Par ailleurs, les entreprises de 20 à 50 salariés sont les « moteurs » de l'innovation à La Réunion, devant les plus grandes entreprises. Leur taux d'innovation (64 %) est de 10 points supérieur à celui de la France métropolitaine.

[graphique 2

L'innovation en organisation est très développée

Part des entreprises innovantes selon le type d'innovation et le secteur d'activité de 2008 à 2010



Source : Insee, enquête innovation CIS 2010.

Note de lecture : tous secteurs d'activité confondus, 24 % des entreprises métropolitaines ont innové en produit, contre 17 % des entreprises réunionnaises.

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Les coûts sont les premiers freins à l'innovation

À côté des difficultés structurelles, 60 % des entreprises réunionnaises, innovantes ou pas, ont rencontré des freins qualifiés d'élevés pour mener leurs activités d'innovation. Le plus important, le coût, est cité par 43 % des entreprises, que ce soit par manque de moyens financiers internes ou externes, ou un coût de l'innovation jugé trop élevé. Des difficultés liées à la « connaissance » ont également été identifiées par 29 % des entreprises. Elles évoquent un manque de personnel qualifié, d'information sur les technologies ou sur les marchés, et des difficultés à trouver des partenaires de marché. Enfin, 27 % des entreprises mentionnent des freins liés au marché : marché dominé par des entreprises établies ou incertitude de la demande (*graphique 3*).

Les petites entreprises sont plus confrontées à ces freins. C'est aussi le cas des secteurs de l'industrie manufacturière et des services administratifs qui font face à plus de contraintes.

Les freins sont un peu plus élevés qu'en métropole. Les écarts les plus importants concernent les coûts, le manque d'information sur les technologies ou sur les marchés et les difficultés à trouver des partenaires. Un quart des entreprises non innovantes déclarent aussi ne pas avoir besoin d'innover pour maintenir ou développer leur marché, peut-être en raison d'une demande soutenue par la forte croissance démographique.

L'innovation en organisation est particulièrement dynamique

Parmi toutes les formes d'innovation, les entreprises réunionnaises privilégient l'innovation en organisation (*graphique 2*). Elle est particulièrement élevée à La Réunion (43 %), notamment dans l'industrie. Dans ce secteur, les innovations en marketing sont aussi plus fréquentes qu'en France métropolitaine. L'innovation en organisation concerne des nouveautés ou des améliorations dans la gestion des connaissances, les méthodes de travail ou les relations externes. Confrontées à un contexte économique difficile, les entreprises ont dû s'adapter, au moyen de nouvelles stratégies d'organisation de l'entreprise. D'autant que ces innovations sont souvent moins coûteuses à mettre en œuvre que les innovations technologiques. L'innovation en organisation a pu être favorisée par la montée en puissance des acteurs de soutien (grappes d'entreprises, pôle de compétitivité, centres de ressources technologiques, etc.). Comme en France métropolitaine, les entreprises combinent souvent plusieurs types d'innovation. Parmi celles qui innoveront technologiquement, 76 % innoveront aussi en

[tableau 1]

Les entreprises réunionnaises aussi innovantes qu'en France métropolitaine Part des entreprises innovantes de 2008 à 2010

en %

Secteur d'activité	Structure (part des entreprises du secteur)		Part d'entreprises innovantes	
	La Réunion	France métropolitaine	La Réunion	France métropolitaine
Ensemble des secteurs	100	100	53	53
Industrie	54	53	57	54
dont industrie manufacturière	49	50	56	54
dont industrie agroalimentaire	17	10	51	48
Services	46	47	49	52
dont services technologiques	6	10	69	70
dont services intellectuels	19	24	51	50
dont services administratifs et de soutien	21	13	41	39

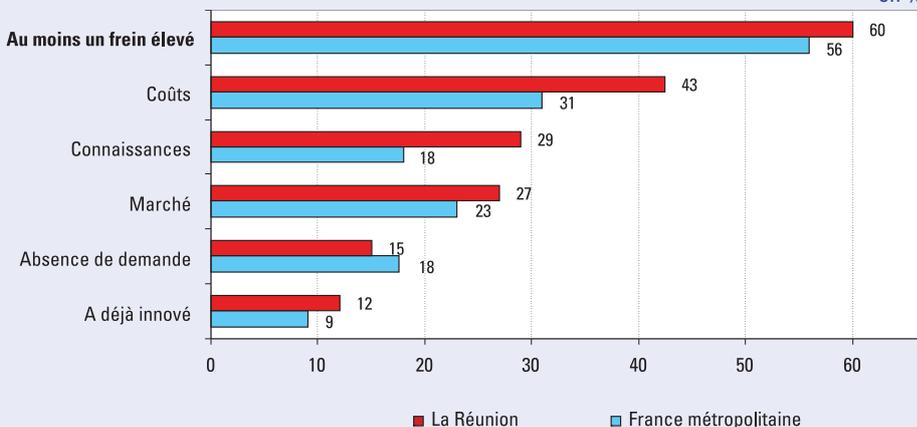
Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Source : Insee, Enquête innovation CIS 2010.

[graphique 3]

Les coûts sont les premiers freins à l'innovation Les freins jugés élevés par les entreprises de 2008 à 2010

en %



Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Source : Insee, Enquête innovation CIS 2010.

marketing ou en organisation. Souvent, une innovation en produit s'accompagne d'une innovation marketing lors de sa commercialisation.

L'innovation technologique est en retrait

Les innovations technologiques, dédiées aux produits ou aux procédés de production, constituent le cœur de l'innovation, étant le plus directement liées à la production. Dans ce domaine, les entreprises réunionnaises sont distancées par celles de France métropolitaine : seulement 27 % innoveront technologiquement, contre 34 % en France métropolitaine. L'écart est plus important dans les services (21 % contre 30 %) que dans l'industrie (33 % contre 38 %), notamment dans les services technologiques et intellectuels (*graphique 4*). Les plus petites entreprises (10 à 19 salariés) innoveront peu technologiquement, deux fois moins que les 50 à 250 salariés.

[encadré 2] Le secteur de l'eau et des déchets à La Réunion : une « machine à innover » qui fonctionne

Les dix-huit entreprises du secteur industriel de l'eau et des déchets cumulent de forts potentiels. Elles sont plus grandes que la moyenne, la moitié ont plus de 50 salariés, et les deux tiers font partie d'un groupe. Elles interviennent quatre fois plus sur un marché international et elles sont deux fois plus nombreuses à disposer d'au moins un emploi de cadre. Elles investissent beaucoup, puisque 83 % des entreprises de l'eau et des déchets ont plus de 4 % de taux d'investissement (43 % pour l'ensemble).

Ces atouts leur permettent d'innover davantage que les autres entreprises réunionnaises : 71 % innoveront au sens large (53 % dans l'ensemble) et 59 % innoveront technologiquement (27 % dans l'ensemble). Elles sont même plus innovantes que les PME de France métropolitaine du secteur de l'eau et des déchets, où seulement la moitié innoveront et un tiers innoveront technologiquement.

Comme pour l'innovation au sens large, la structure du tissu productif réunionnais est défavorable à l'innovation technologique. Si la répartition des entreprises par taille et secteur était la même qu'en France métropolitaine, l'innovation technologique serait de 32 %. Le reste de l'écart (2 points) traduit un déficit local d'innovation technologique.

Déficit d'encadrement supérieur

Le premier facteur favorable à l'innovation technologique est la présence dans l'entreprise d'emplois de conception-recherche (chercheurs, ingénieurs, cadres ou techniciens de recherche et développement, etc.). Les entreprises qui comptent au moins un emploi de ce type innovent deux fois plus que celles qui n'en ont pas (48 % contre 23 %). La Réunion est peu dotée en emplois de conception-recherche, qui stimuleraient pourtant fortement l'innovation technologique. Ils représentent 0,7 % de l'emploi total, soit quatre fois moins qu'en France métropolitaine.

De même, la part des cadres est plus faible à La Réunion : 9,2 % contre 13,7 % en France de province. Ces emplois sont stratégiques dans la mesure où ils ont un rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives et apportent aux entreprises une capacité de développement d'activités à haute valeur ajoutée.

Certaines compétences ont été identifiées comme favorisant l'innovation (tableau 2). Les trois quarts des PME innovantes ont utilisé ces compétences contre la moitié des non innovantes.

À La Réunion, presque toutes les compétences, quelles soient internes ou externes, sont moins mobilisées qu'en France métropolitaine. En interne, les concepteurs d'objets ou de prestations des services (-13 points) ou les travaux d'ingénierie (-9 points) sont notamment beaucoup moins employés qu'en France métropolitaine. En externe, les entreprises réunionnaises ont moins sollicité de spécialistes du droit ou de la propriété intellectuelle (23 % contre 33 % en France métropolitaine) ou de spécialistes en conception de site web (38 % contre 44 %).

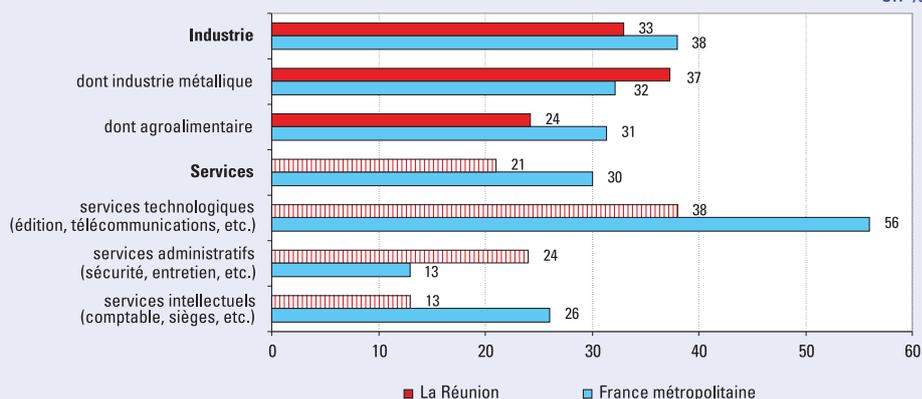
Faiblesse de la recherche et développement interne

Les activités de recherche et développement (R&D) réalisées en interne sont peu répandues. Seulement 46 % des entreprises innovantes technologiquement ont engagé ce type d'activité. C'est beaucoup moins qu'en France métropolitaine (68 %). Les entreprises réunionnaises recourent d'ailleurs moins au crédit impôt recherche (CIR), qui constitue pourtant la première source de financement de la R&D en Métropole. Ainsi, seulement 15 % des entreprises innovantes technologiquement l'utilisent contre 36 % en France.

[graphique 4

L'industrie métallique¹ et les services technologiques en tête Part des entreprises innovantes technologiquement 2008-2010

en %



Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs et de soutien).

1. Métallurgie et fabrication de produits métalliques sauf machines et équipements.

Source : Insee, Enquête innovation CIS 2010.

[encadré 3

Atouts et faiblesses de l'innovation à La Réunion

Leviers

- ✓ Une bonne dynamique régionale dans l'industrie,
- ✓ des entreprises de 20 à 50 salariés "moteurs" de l'innovation,
- ✓ des innovations organisationnelles très répandues,
- ✓ une industrie métallique, plastique et des services administratifs plus innovants qu'en France métropolitaine,
- ✓ des services technologiques innovants (autant qu'en France métropolitaine),
- ✓ des réseaux déjà présents,
- ✓ des aides locales qui soutiennent l'innovation.

Freins

- ✓ Un marché essentiellement local et isolé,
- ✓ des entreprises plus petites,
- ✓ forte présence de secteurs habituellement moins porteurs d'innovation (services administratifs, agroalimentaire),
- ✓ peu d'innovations technologiques,
- ✓ des réseaux à étoffer : liens inter-entreprises et avec la recherche,
- ✓ un recours insuffisant aux financements nationaux disponibles (CIR, autres aides, etc.),
- ✓ peu de recherche et développement interne,
- ✓ peu d'emplois qualifiés en conception recherche et en encadrement.

[tableau 2

Les entreprises réunionnaises sollicitent moins les compétences favorisant l'innovation

Part des entreprises ayant employé une compétence interne ou externe

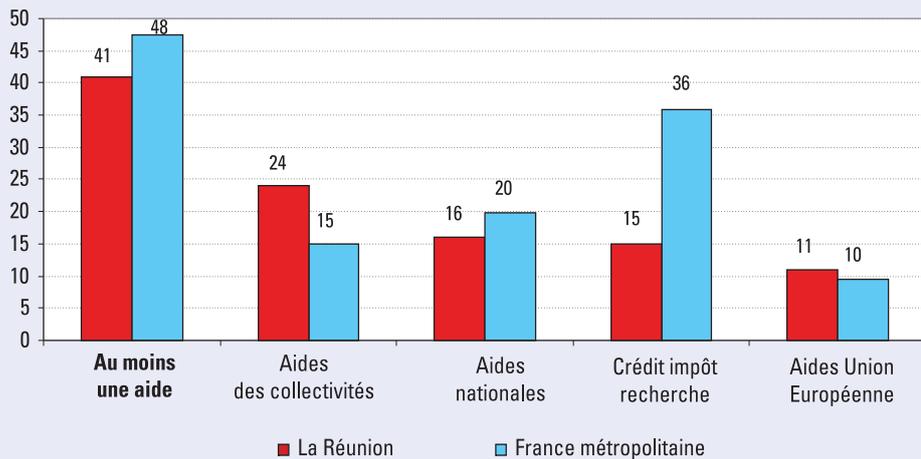
en %

	La Réunion		France métropolitaine	
	Compétences			
	interne	externe	interne	externe
Au moins une de ces compétences	59	62	73	73
Veille concurrentielle et technologique	31	14	41	15
Conception de site web	25	38	24	44
Ingénierie, sciences appliquées	24	6	33	11
Conception d'objets ou de prestations de services	23	23	36	20
Arts graphiques, mise en page, publicité	21	34	28	34
Développement de logiciels	20	30	29	31
Mathématiques, statistiques, gestion de bases de données	20	8	26	10
Études de marché	19	25	24	19
Multimédia	15	31	23	31
Droit, propriété intellectuelle	12	23	18	33

Note de lecture : 59 % des entreprises ont employé en interne des personnes avec une des compétences qui suit.

Champ : entreprises de 10 à 250 salariés innovantes technologiquement (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Source : Insee, Enquête innovation CIS 2010.



Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Source : Insee, Enquête innovation CIS 2010.

La promotion et la prise en charge du CIR par des bureaux d'études privés sont très peu répandues à La Réunion. En revanche, les aides des collectivités locales constituent la première source de financement (24 % contre 15 % en France métropolitaine).

Les aides publiques sont plus souvent attribuées aux plus grandes entreprises (de 50 à 250 salariés) et à celles des services intellectuels (comptabilité, sièges sociaux, etc.) et technologiques. Toutes aides confondues, les entreprises réunionnaises sont en situation plus défavorable que leurs homologues métropolitaines : seulement 41 % d'entre elles ont bénéficié d'au moins une aide, contre 48 % en France métropolitaine (graphique 5).

Des mises en réseau à renforcer

Quelle soit inter-entreprises ou avec le monde de la recherche, la coopération favorise l'innovation en développant des mutualisations, en transférant et valorisant les connaissances, et crée ainsi le lien recherche - application. Les entreprises qui appartiennent à un groupe ou à un réseau d'enseigne sont plus aptes à innover technologiquement : elles sont 67 %, contre 47 % pour celles qui n'appartiennent à aucun réseau.

Parmi les entreprises réunionnaises qui innover technologiquement, seulement un quart coopèrent pour l'innovation, contre un tiers en France métropolitaine. Plus qu'en Métropole, les partenaires sont essentiellement régionaux. Les entreprises sont en effet sur un marché principalement local et sont donc plus éloignées des grands centres de compétences publics ou privés, mais aussi d'éventuels partenaires.

Par ailleurs, plus les entreprises sont grandes, plus elles coopèrent. Les entreprises de plus de 50 salariés sont ainsi plus intégrées dans des réseaux, et elles ont aussi plus de moyens financiers, techniques et humains pour trouver

des partenaires. Comme en France métropolitaine, les partenaires sont essentiellement des clients, des fournisseurs ou même des concurrents du même marché. Ce peut être aussi des consultants (graphique 6). À La Réunion, les partenaires de marché sont la première source d'information pour l'innovation (38 %), alors qu'en France métropolitaine les sources internes à l'entreprise prédominent (52 %).

Des réseaux favorisant la recherche et l'innovation ou des réseaux inter-entreprises existent déjà à La Réunion (encadré 5). Ils sont jeunes et en cours de structuration et s'appuient sur une offre institutionnelle et privée en cours de développement. Néanmoins, la région subit dans ce domaine l'éloignement géographique, qui complique les échanges avec la France métropolitaine. De nouveaux partenariats avec les réseaux internationaux de l'océan Indien se développent. Par ailleurs, l'utilisation systématisée des technologies de l'information et de la communication (TIC) peut aider à compenser l'éloignement. ■

[encadré 4 Sources et méthode

L'enquête communautaire sur l'innovation (community innovation survey) est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Elle permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopération, moyens, freins, etc.). Celle-ci est réalisée tous les deux ans pour les entreprises de plus de 10 salariés. En 2010, elle a fait l'objet d'une extension à La Réunion ainsi que dans neuf autres régions. Elle porte sur l'activité des entreprises de 2008 à 2010.

À La Réunion, toutes les entreprises de 10 à 250 salariés dont au moins 80 % de l'effectif salarié travaillent dans la région sont interrogées, si elles exercent une activité dans les secteurs suivants :

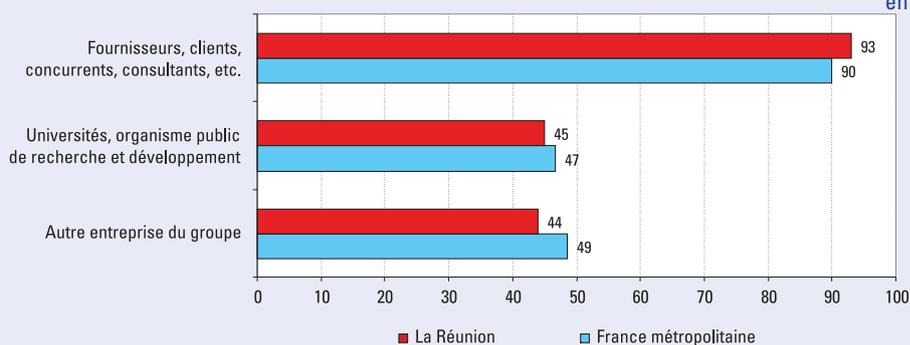
- l'industrie (manufacturière, extractive, eau-déchets-assainissement),
- les services technologiques (édition, production de films - vidéo - musique, programmation et diffusion, télécommunications, act. informatiques, services d'information),
- les services intellectuels (activités juridiques et comptables, conseil et gestion-sièges sociaux, activités d'architecture et ingénierie, contrôle et analyses techniques, publicité et études de marchés),
- les services administratifs et de soutien (activités de location, activités liées à l'emploi, agences de voyages, enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers).

Les entreprises enquêtées représentent un quart des entreprises de 10 à 250 salariés à La Réunion. Les comparaisons avec la France métropolitaine sont réalisées à champ comparable, sur les secteurs d'activité retenus à La Réunion.

Sources externes à l'enquête :

Conception recherche : parmi les 486 professions de la nomenclature, 13 correspondent plus spécifiquement à des postes de conception, recherche et/ou innovation (chercheurs, ingénieurs et cadres de recherche et développement, techniciens de R&D, etc.) (source : Insee, DADS 2009).

Taux d'investissement : investissements corporels (bâtiments, machines, véhicules, etc.) / valeur ajoutée hors taxe. (source : Insee, FARE 2009).



Champ : entreprises de 10 à 250 salariés (industrie, services technologiques, intellectuels, administratifs ou de soutien).

Source : Insee, Enquête innovation CIS 2010.

[encadré 5] Principaux acteurs de la Recherche-Développement-Innovation à La Réunion

- ✓ L'université et ses 18 laboratoires de recherche ; des centres de recherche (Cirad, IRD, Ifremer, BRGM, CHU, Inserm) ; et une dizaine d'unités mixtes de recherche.
- ✓ Les structures labellisées par les ministères : 3 centres de ressources technologiques (Critt, Arda, Arvam), 1 technopole, 1 incubateur régional, 1 pôle de compétitivité Qualitropic, 1 grappe d'entreprises (Témergie) et les clusters (le cluster maritime, Artic, le cluster tourisme, etc.), 1 centre d'innovation et de recherche de bâti tropical.
- ✓ Des observatoires, laboratoires, instituts, groupements ou associations (CRVOI, OVPF, Orlat, LEM, Iloi, GIP Gerri, Geico, GRI, Aplamédome, Aquarium, Kélonia, etc.).
- ✓ Plusieurs plateformes de recherche technologiques (Cyroi en santé, pôle de protection des plantes, ESA en Art, Arméflhor).
- ✓ Des organismes supports ou d'accompagnement (AD, Adir, SR21).
- ✓ Des dispositifs nationaux de financement ouverts aux projets réunionnais (notamment ceux portés par Oseo innovation représenté par l'Agence française de développement).

Accédez à l'annuaire 2012 des acteurs de la « recherche-développement-innovation » sur <http://www.wereunion.re/doing-business-in-la-reunion/innovover/>



[encadré 6] Politiques publiques liées à l'innovation : stratégies, définition et acteurs

La stratégie régionale d'innovation

Depuis novembre 2010 et sur recommandation de la Commission européenne, La Réunion s'est dotée d'une Stratégie régionale d'innovation (SRI). Elle vise à structurer le territoire ou à améliorer « notre machine régionale à innover » pour atteindre un nouvel acte de développement. L'objectif est également de créer l'environnement qui dynamise le processus d'innovation à La Réunion.

La SRI est un document stratégique comprenant un socle macro-économique, 8 grandes orientations et 17 propositions d'actions. Sa mise en œuvre est placée sous l'autorité d'un comité de pilotage réunissant l'État, le Conseil régional et le Conseil général. La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre est confiée au Comité régional pour l'innovation (CRI).

- ✓ Une définition large de l'innovation choisie par le CRI : "l'innovation est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique, mais aussi social et culturel ».
- ✓ Une orientation stratégique partant de nos atouts : l'innovation et particulièrement l'innovation-adaptation fait partie des nouveaux moteurs du développement économique réunionnais. Partant de nos atouts (adaptation au contexte insulaire ou tropical et à la petite taille du marché) le perfectionnement et la transposition des savoir-faire mondiaux doivent être développés pour notre territoire et plus généralement pour toute la zone intertropicale.
- ✓ Des acteurs locaux qui travaillent en réseau : le CRI veille à une meilleure articulation des actions de chaque acteur et à un accompagnement « métier » complet tout au long du management d'un projet innovant. Le CRI anime également le réseau local des acteurs de l'innovation, rassemblés au sein d'un « Comité des opérateurs ».

Une intégration résolue aux stratégies nationales et européennes

L'émergence du système d'innovation à La Réunion est récent (2008) et a connu ces dernières années un développement rapide. L'augmentation du nombre de projets innovants sur le territoire reste toutefois un réel enjeu pour les années à venir.

En effet, dans un contexte de crise, l'Europe a dressé pour la prochaine période 2014-2020 une stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive : c'est la stratégie « horizon 2020 », qui s'adresse aux États mais aussi aux régions. Ces dernières sont aussi incitées à s'engager dans des « stratégies de spécialisations intelligentes » (S3). L'enjeu consiste à éviter les concurrences au sein de l'UE et à faciliter l'excellence dans la diversité pour mieux se placer dans la compétition internationale. L'innovation, comme pilier de la croissance, devient plus encore un critère fondamental.

La stratégie régionale d'innovation de La Réunion s'articule au niveau national avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Déclinée en stratégies territoriales pour les outre-mer (StratOM), trois priorités nous concernent : la santé, alimentation, bien être et biotechnologies ; l'urgence environnementale et les écotechnologies et enfin les sciences humaines et sociales.

Au niveau régional, la SRI s'articule également avec la stratégie régionale de développement économique (SRDE) lancée en 2011 par la Région. Une logique de grappes d'entreprises est déjà engagée autour des domaines d'activités spécialisées et prioritaires que sont : les biotechnologies-sciences du vivant, l'énergie, le maritime - la pêche - l'aquaculture - l'eau, les TIC et le tourisme.

À la lueur de ces stratégies, dans une dynamique cohérente avec « Europe 2020 », de nouvelles mesures en faveur de l'innovation, notamment financières, ont déjà vu le jour à La Réunion.

insee
partenaires

Publication apériodique de l'Insee
La Réunion-Mayotte en collaboration
avec ses partenaires locaux.

n° 20 - octobre 2012
ISSN : 1969-3532 - ISBN : 978-2-11-129139-3
Directrice de la publication : Valérie ROUX
Rédactrice en chef : Claire GRANGÉ
Maquettiste : Jocelyne DAMOUR
Crédit photographique : David CSC/Région Réunion

© Insee 2012 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Autorisation préalable pour diffusion par voie électronique

Retrouvez ce document sur le site : www.insee.fr/reunion

Auteurs :

- Anne LEVET, Insee
- Véronique STERN, SR21 (Stratégie Régionale d'Innovation)

Ont également participé à la réalisation de cette publication :

- Nicolas AULEZY, Marc DUBERNET, AFD
- Direction des affaires économiques, Région Réunion
- Gilles LAJOIE, Délégation régionale à la recherche et à la technologie